

Puteaux, le 31/03/2025



Jacques KOSSOWSKI
Président de GENERIA
Maire de Courbevoie

Lettre du Président à l'attention des abonnés de GENERIA

Réseaux Idex la Défense / Enerbiosa

GENERIA crée un fonds d'aide à la sobriété énergétique pour les copropriétés

Madame, Monsieur,

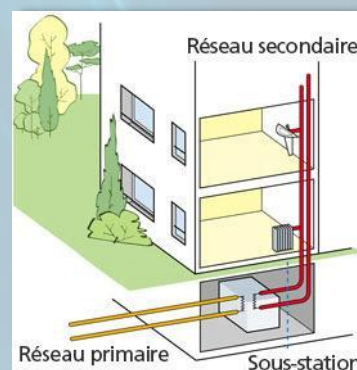
Vous êtes abonné au réseau de chaleur d'Idex la Défense ou Enerbiosa, concessionnaires du syndicat GENERIA. **A ce titre, je vous informe que vous êtes potentiellement éligible au fonds d'aide à la sobriété énergétique nouvellement créé.**

GENERIA, syndicat mixte ouvert créé par arrêté ministériel du 30 avril 1965, regroupe les communes de Courbevoie, Puteaux, Nanterre et le Département des Hauts-de-Seine. **Il a pour mission d'organiser et d'exploiter le service public de chauffage et de refroidissement urbain sur son périmètre**, à savoir les 2 Opérations d'Intérêt National – OIN - du quartier de La Défense et de Seine-Arche.

1. Un fonds d'aide pour l'optimisation de votre réseau secondaire de chauffage

Animé par une volonté d'excellence environnementale, d'efficacité énergétique et d'accessibilité aux énergies, **le Comité syndical de GENERIA a voté, le 10 février dernier, le Règlement des aides de GENERIA à la sobriété énergétique de ses abonnés logements.**

Ce fonds d'aide, désormais disponible, vise à vous accompagner dans l'amélioration de la performance énergétique de votre réseau secondaire de chauffage. L'enjeu est d'optimiser vos dépenses de chauffage et d'eau chaude sanitaire. Ce réseau appartient au syndicat de copropriété, qui en confie l'exploitation et la maintenance à un chauffagiste, aux frais de la copropriété.



GENERIA a mis en place ce fonds d'aide pour répondre au manque de prise en compte de l'optimisation du réseau secondaire dans les politiques nationales actuelles. En effet, **une bonne gestion de votre réseau peut générer jusqu'à 20% d'économies sur votre facture de chauffage et d'eau chaude sanitaire. GENERIA a alloué près de 2 millions d'euros à ce fonds d'aide** afin d'accompagner ses abonnés à une meilleur gestion de leur consommation énergétique.

2. Éligibilité au fonds d'aide de GENERIA à la sobriété énergétique

Cette aide s'adresse aux copropriétés à usage majoritaire d'habitation privée (au moins 75%), abonnés aux réseaux de chaleur de GENERIA (Idex la Défense ou Enerbiossa).

Sont éligibles :

- **Les syndicats de copropriétaires,**
- Les sociétés civiles (SCI, SCPI, etc.),
- Les associations ayant un droit réel immobilier, sur présentation des statuts.

L'aide porte sur :

- **Le financement de prestations d'étude d'ingénierie :**
 - Audits et études,
 - Suivi des performances post-travaux,
 - Accompagnement technique à la passation de contrats.
- **Le financement de travaux et équipements** réalisés sur le réseau secondaire de distribution de chaud.

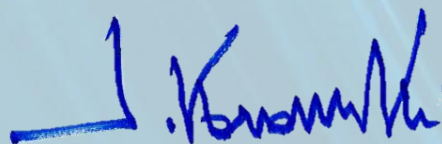
Au-delà d'une aide financière, **GENERIA souhaite mettre à votre disposition son expertise sur la gestion des réseaux de chaleur.** Pour la saison de chauffe 2025-2026, un prestataire sélectionné par notre Syndicat pourra vous accompagner dans la réalisation de vos études et travaux, garantissant un haut niveau de qualité.

Le Règlement détaillant l'ensemble des modalités et principes de ce fonds d'aide est disponible sur notre site internet : generia.fr

Notre équipe se tient également à votre disposition pour toute information complémentaire à l'adresse mail : secondaire@generia.fr.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes respectueux hommages.

Le Président,



Jacques Kossowski

Maire de Courbevoie